

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
13 mai 2026

---

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

N° 547

**AMENDEMENT**

présenté par  
Mme Galzy

-----

**AVANT L'ARTICLE 5**

À l'intitulé du chapitre I<sup>er</sup> du titre III, après le mot :

« agriculteurs »,

insérer les mots :

« , les vignerons ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à faire apparaître explicitement dans l'intitulé du chapitre les objectifs poursuivis par le chapitre en affirmant explicitement l'enjeu du stockage de l'eau pour les activités agricoles et viticoles ainsi que pour l'ensemble des usages des territoires.